

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**

**(LOI d'orientation n°92-125 du 6 février 1992  
relative à l'administration territoriale de la République )  
(Loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015)**

**Conseil Municipal  
du 23 Novembre 2022**



Vélizy-Villacoublay

# **ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2023**



Vélizy-Villacoublay

## ☐ Contexte national :

- Une croissance économique soutenue au premier semestre 2022 mais des perspectives de stagnation en fin d'année et de récession pendant l'hiver 2023.
- Une poussée inflationniste de l'ordre de 7 % en 2022 qui diminuerait à 4,2 % en 2023.
- Une situation dégradée des finances publiques :
  - Déficit public à près de 5% du PIB,
  - Endettement public à hauteur de 113% du PIB,
  - Risques budgétaires importants en raison de la hausse des taux d'intérêts.

## ☐ Les relations entre l'Etat et les collectivités locales :

- Principales mesures sur l'exercice 2023 :
  - La confirmation de la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales,
  - La suppression par moitié en 2023 et 2024 de la Cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
  - La fixation aux collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 M€ d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement limité au taux d'inflation diminué de 0,5 point,
  - La modification des modalités de recouvrement de la taxe d'aménagement (défavorables pour les Communes).



## ☐ Contexte intercommunal :

- Versailles Grand Parc (VGP) prendra en charge la compétence tourisme :
  - Perception par VGP du produit de la taxe de séjour,
  - Reversement aux Communes, via l'attribution de compensation, du produit perçu avant le transfert,
  - 80% de la croissance éventuelle du produit de la taxe de séjour reviendra aux Communes.
- Partage purement symbolique du produit de la taxe d'aménagement entre VGP et les Communes.
- Attribution à notre commune d'un fonds de concours de 2,4 M€ au titre de la croissance du produit de la fiscalité économique générée par les entreprises de Vélizy-Villacoublay.

## ☐ Contexte communal :

- Augmentation significative des dépenses de fonctionnement en raison de plusieurs facteurs :
  - La forte hausse des prix de l'énergie,
  - Les dépenses générées par le fonctionnement, en année pleine, de l'école Simone VEIL,
  - L'ouverture en septembre 2023 de la crèche Les Nénuphars et de la ludothèque,
  - L'impact, en année pleine, des augmentations des rémunérations versées aux agents communaux (revalorisation du SMIC et de la valeur du point d'indice),
- Diminution des crédits inscrits en investissement :
  - Achèvement de l'opération Louvois (fin des travaux de la crèche et de la ludothèque),
  - Dépenses pour les prochains grands projets limitées à des crédits d'études (Espace Jeunesse, Cœur de Ville, Entrée de Ville).



# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023



Vélizy-Villacoublay

## **A. Des recettes de fonctionnement qui enregistreront une faible progression**

- Éléments majeurs dans la prévision des recettes :
  - Pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux directs
  - Hausse du niveau de l'attribution de compensation (incidence du transfert de la taxe de séjour)
  - Très légère augmentation des produits des services (faible actualisation des tarifs)
  - Quasi stabilité des subventions et des dotations perçues
  - Stabilité des revenus des immeubles



Estimation des recettes de fonctionnement :  
64,2 M€ contre 63,3 M€ en 2022



❑ Taux de contributions directes

	2022	Prévision 2023
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)</b>	23,00 %	<b>23,00 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)</b>	21,96 %	<b>21,96 %</b>
<b>Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)</b>	9,52 %	<b>9,52 %</b>



□ Principales recettes de fonctionnement

	2022	2023
<b>Impôts directs locaux</b>	13,2 M€	<b>13,4 M€</b>
<b>Attribution de compensation</b>	36,1 M€	<b>36,7 M€</b>
<b>Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources</b>	0,9 M€	<b>0,9 M€</b>
<b>Produits des services</b>	4,6 M€	<b>4,7 M€</b>
<b>Produits de gestion courante (redevances, revenus des immeubles...)</b>	1,6 M€	<b>1,6 M€</b>
<b>Dotations diverses (hors DGF)</b>	5,0 M€	<b>5,1 M€</b>
<b>Autres produits (taxe de séjour, sur l'électricité, droits de mutation...)</b>	1,6 M€	<b>1,4 M€</b>



## **B. Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation sensible**

- Cinq éléments principaux dans la prévision des dépenses de fonctionnement
  - Accroissement des dépenses de personnel (1 M€)
  - Augmentation des charges générales (près de 1M€)
  - Maintien à un niveau élevé des subventions aux associations et à l'Onde
  - Diminution de la contribution aux différents fonds de péréquation (de 0,5 M€)
  - Stabilité à un niveau élevé des dépenses à finalité sociale



Estimation des dépenses réelles de fonctionnement :  
58,3 M€ contre 56,7 M€ en 2022



❑ Principales dépenses réelles de fonctionnement

	2022	2023
<b>Charges générales</b>	15,8M€	16,7 M€
<b>Frais de personnel</b>	27,3 M€	28,3 M€
<b>Atténuation de produits</b>	4,9 M€	4,4 M€
<b>Autres charges de gestion courante</b>	8,5 M€	8,6 M€
<b>Charges financières</b>	0,3 M€	0,2 M€



## C. Un autofinancement inévitablement en baisse

- L'écart entre recettes et dépenses réelles devrait s'établir à 2,0 M€
- La dotation aux amortissement sera de 4,0 M€



Estimation de l'autofinancement :  
6,0 M€ contre 6,6 M€ en 2022



## **D. Des dépenses d'investissement d'un montant plus modéré**

Objectif principal :

Confortation du patrimoine et transition écologique



Estimation des dépenses d'investissement à financer en 2023 :  
14 M€ contre 18,4 M€ en 2022



## ❑ Principales opérations :

- les études relatives à l'aménagement urbain du projet du Mail (1 M€),
- les études relatives à la construction de l'Espace Jeunesse sur le site BARRACO (540 K€),
- les travaux de rénovation de la salle Raimu du Centre Ravel (552 K€),
- les travaux de voirie dont la réfection de la rue Perdreau (750 K€),
- la réfection de la couverture des centres de loisirs de Jean MACÉ, du Village et du Poney club (1,1 M€),
- la poursuite de la rénovation de l'éclairage public via le marché de performance énergétique (CREM) (700 K€),
- le remplacement du TGBT de l'Hôtel de Ville et d'un autre bâtiment communal (262 K€),
- les études et travaux de réfection du joint de dilation du parking Mozart (220 K€),
- la reprise d'étanchéité et la rénovation de la place Dautier (240 K€),
- la rénovation du parvis et du hall d'accueil du centre RAVEL (400 K€),
- l'aménagement d'un espace Beach à Vélizy-Bas (200 K€),
- la réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de l'Hôtel de Ville (180 K€),
- les audits énergétiques et travaux de rénovations des bâtiments communaux (250 K€),
- les travaux d'accessibilité (50 K€),
- Le versement de la surcharge foncière pour la construction de l'EHPAD (160 K€),
- les plantations d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble de la ville (120 K€),
- la poursuite du budget participatif (100 K€),



## ❑ Principales opérations :

- la mise en place du stationnement intelligent sur l'avenue Picardie (85 K€),
- le renouvellement des outils de travail des services communaux (matériel et outillage, informatique, matériel et mobilier pour les écoles et équipements sportifs, équipements techniques...).



- Programmation pluriannuelle des dépenses sur les principales opérations réalisées et prévues entre 2020 et 2024 :

Libellé	Montants en M€					
	Programmation sur période 2020-2024	Réalisation		Prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Budget participatif	0,40		0,04	0,10	0,10	0,10
Accessibilité	0,40	0,09	0,00	0,20	0,05	0,05
CREM - Rénovation éclairage public	3,50	0,57	0,82	0,32	0,69	0,69
Contrôle d'accès	0,62	0,24	0,24	0,08	0,09	0,10
Diffuseur A86	3,95		0,12	1,10	1,40	1,20
Rénovations énergétiques - Audits et travaux	1,60				1,35	0,25
Changement revêtement stade SADI LECOINTE	0,35			0,35		
Elémentaire Simone VEIL VEFA	3,16		3,16			
Elémentaire Simone VEIL Travaux d'aménagement	3,30	0,06	0,25	2,67	0,32	
Aire de jeux - Exelmans	0,37		0,18			
Etudes et travaux centre BARRACO - Espace Jeunesse	2,04				0,54	1,50
Aménagement voirie rue de Picardie	6,26		0,03	0,14	4,55	1,50
Aménagement voirie avenue DE GAULLE	0,50		0,11	0,25		
Aménagement voirie rue Marcel DASSAULT	0,60		0,29			
Aménagement urbain Le Mail - Etudes et travaux	3,50				1,00	2,50
Onde - Réfection toiture	1,08	0,79	0,29			
ZAC Louvois Concession	1,48	0,00	1,48			
Avances SEM LOUVOIS - Construction d'équipements publics	16,91	9,45	0,06	4,80	2,60	
<b>TOTAL</b>	<b>50,02</b>	<b>11,20</b>	<b>7,07</b>	<b>10,01</b>	<b>12,69</b>	<b>7,89</b>



## E. Des recettes d'investissement en baisse mais qui resteront d'un bon niveau

- Quatre éléments majeurs dans les prévisions de recettes :
  - Baisse du FCTVA
  - Baisse du produit de la taxe d'aménagement
  - Baisse des fonds de concours
  - Une seule cession prévue sur 2023



Estimation des recettes d'investissement :  
14 M€



❑ Principales recettes d'investissement

	2022	2023
<b>F.C.T.V.A.</b>	2,0 M€	1,8 M€
<b>Taxe d'aménagement</b>	2,0 M€	1,4 M€
<b>Subventions et fonds de concours VGP</b>	5,0 M€	3,7 M€
<b>Remboursement sur avances versées – Louvois</b>		1,0 M€
<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	2,8 M€	0,2 M€
<b>Autofinancement</b>	6,6 M€	6,0 M€

❑ Pas d'emprunt d'équilibre



**F. L'endettement de la ville poursuivra sa décrue et consolidera nos marges de manœuvre pour l'avenir**

- L'endettement de la commune est composé de cinq emprunts avec des durées résiduelles comprises entre 2 et 10 ans
- Il ne sera pas nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre dans le budget 2023.

L'endettement tomberait alors au 31 décembre 2023 en dessous de 5 M€ soit environ 217 € par habitant (plus de 1 011 € pour la moyenne de la strate)

